

## Document à établir sur papier à en-tête de l'établissement

L'équipe EPS et  
le service médical

s/c du chef d'établissement,

Objet : Lettre d'information à l'attention des médecins traitants d'élèves scolarisés en classe d'examen.

Madame, monsieur,

Pour la rentrée 200. -200. , l'équipe EPS propose un programme d'activités physiques « adaptées » pour les élèves concernés par une **inaptitude partielle supérieure à 15 jours**. Celle-ci devra être validée par l'autorité médicale.

Deux possibilités s'offrent à ces élèves :

- 1) L'élève inapte reste dans sa classe en pratique adaptée.
- 2) Si aucune adaptation ne peut-être trouvée sur son créneau habituel, il lui sera proposé un enseignement adapté pouvant entraîner un changement d'horaire et de pratique (créneau « soutien EPS ») :

**Exemple d'ensembles d'EPS adaptée :**  
**Tir à l'arc / Natation / Course d'orientation (en marchant).**  
**Sarbacane/course en durée en fauteuil/cirque**

Les textes de l'éducation nationale sont explicites à ce sujet :

(B.O n°25 du 20/06/2002 : Evaluation aux examens. « **Les élèves inaptés ou handicapés** ont les mêmes besoins que les autres, et doivent tout comme les valides, **bénéficier d'un enseignement de l'EPS** et voir leurs efforts récompensés lors des **examens nationaux** ».

Seule l'inaptitude totale, attestée par l'autorité médicale et qui doit rester exceptionnelle, peut neutraliser le coefficient attribué à l'EPS pour l'épreuve d'examen.

Merci de bien vouloir déterminer cette inaptitude en **termes fonctionnels** (et non en terme d'inaptitude à une activité), en cochant les fonctions qui peuvent être sollicitées chez votre patient, dans le certificat médical officiel joint.(cf boîte à outils)